

De quelle succession et de quelle autorité parlait le prophète ? (ç) à Ghadeer Khom

<"xml encoding="UTF-8?>

De quelle succession et de quelle autorité parlait le prophète (ç) à Ghadeer Khom ?

Question

A propos de l'évènement de Ghadeer khom, l'autorité et la succession à laquelle le prophète (ç) fait allusion est-elle d'ordre politique ou alors il s'agit de l'autorité religieuse et gnostique ?

Résumé de la réponse

Selon ce qui ressort du hadith de Ghadeer Khom et de bien d'autres traditions, le prophète a investi Ali (as) de manière absolue et de manière générale comme son successeur ce qui implique toutes les autorités parmi lesquelles l'autorité mystiques, politiques...

Réponse détaillée

Il n'y aucun doute selon les chiites que l'autorité et la succession d'Amir-ul-mouminine communiquées par le prophète (ç) lors de l'évènement de Ghadeer Khom et dans bien d'autres occasion avant et après Ghadeer[1], cette succession englobe toutes les situations du prophète (ç) et étant donné que le prophète (ç) a formé et dirigé l'Etat islamique, nous n'avons aucun doute que cela fait partie de l'un des aspects de la succession à savoir la succession politique de l'imam Ali (as).

Cependant, si nous voulons analyser votre question sous un autre angle, nous devons dire que compte tenu de ce qui s'est produit après la mort du prophète (ç) et que la califat ne s'est pas retrouvé dans la main de son propriétaire légitime, cela n'était pas acceptable pour les gens dans les générations d'après qui se demandaient comment avec toutes ces explications et ces éclaircissements sur la légitimité de la succession d'Ali (as), immédiatement après le prophète (ç), le gouvernement se retrouve entre les mains de quelqu'un d'autre. Ainsi, les écrivains qui militaient beaucoup pour la pensée des dirigeants de l'époque se sont débrouillés pour réduire et omettre de mentionner les mérites de l'imam Ali (as) dans leurs ouvrages. Ou alors de ne montrer que des bribes d'informations sur les mérites de l'imam Ali (as).

Et lorsqu'un hadith est fréquemment rapporté, et que si l'auteur ne l'évoque pas cela mettra en

cause son bagage intellectuel, il cherche des justifications et l'interprète de manière en sorte que ça rime avec ses convictions personnelles. Le hadith de Ghadeer fait partie des hadiths qui étaient impossible de censurer raison pour laquelle on ne voit que certaines parties de ces hadiths apparaitre dans les ouvrages authentiques sunnites.[2] Et il parle clairement de la succession d'Ali (as) investi par el prophète (ç).

Il est vrai qu'en lisant les hadiths aussi clairs et évident dans ces livres, cela suscite des questions dans la tête des lecteurs à savoir pourquoi Ali (as) n'a pas accédé au pouvoir malgré l'ordre du prophète (ç) ? C'est ici que les justificateurs entrent en jeu et essaye de faire croire que la succession dont il est question dans le hadith fait allusion à la succession gnostique, à l'amitié ou l'affection vis-à-vis d'Ali (as) et que cela ne concerne pas la succession politique. De telles explications apparaissent également dans un certain nombre de hadiths similaires. En guise d'exemple, on explique que le prophète (ç) a présenté Ali (as) comme Aroun c'est-à-dire qu'il est le ministre du prophète (ç) or ministre et représentant son deux choses différentes raison pour laquelle Ali (as) n'est pas le représentant du prophète (ç), il n'était que son ministre à l'époque où il était encore en vie. Et après la mort du prophète (ç), son mandat s'arrête là.

Nous mettons ce débat sur la table en nous inspirant des ouvrages sunnites et en évitant d'aborder la vie de nous autres les chiites. En effet, lors de l'évènement de Ghadeer Khom le prophète a commencé par demander aux musulmans : « Qui détient l'autorité des croyants et ainsi que leurs vies ? Tout le monde répondit que c'est Dieu et son prophète. C'est après ces questions réponse que le prophète déclara que Ali est exactement comme lui ensuite il ajouta que quiconque dont lui le prophète était le maître Ali aussi sera son maître. Sachez en plus qu'après cela, Oumar se leva et félicita l'imam Ali en ces termes : « ô fils d'Abou Talib, mes félicitations car tu es devenu le maître et le guide des femmes et des hommes croyants. »[3]

L'autre évènement approuvé par les savants sunnites et qui est mentionné dans leurs livres s'est produit lorsque le prophète (ç) voulait se rendre de Tabouk et avait choisi Ali (as) pour le succéder à Médine. L'imam Ali (as) manifesta un peu d'affliction et vint voir le prophète (ç) pourquoi m'a tu laissé entre les femmes et les enfants ? (et l'empêchait de participer à la guerre) le prophète (ç) répondit : « n'aimerait tu pas être pour moi ce que Aroun était pour Moussa ? Sauf qu'après moi il y n'aura plus de prophète ? »[4] Donc nous devons dire que si la succession dont il est question à Ghadeer est la succession mystique, dans ce cas, on ne peut pas considérer comme une partie de la succession politique.

Après avoir passé en revue ces deux évènements, deux questions fondamentales viennent à l'esprit :

1 – La question que le prophète (ç) posée aux musulmans à savoir qui avait droit sur eux est-t-elle juste en rapport avec la gnose ou le côté mystique ou alors cela concerne également la succession politique, pour qu'on considère la succession de l'imam Ali (as) qui s'est produite après comme une forme de succession mystique et exotérique ?

2 – Si la réponse à la première question est négative et que la succession change de situation, tout s'arrête là et est évident. Si on persiste à croire que la succession et l'autorité communiquées à Ghadeer est une forme d'autorité mystique, nous présentons la deuxième question à savoir :

Après le prophète (ç) nous n'avons personne qui jouissait d'un tel rang gnostique aussi supérieur et du point de vue militaire, nous n'avons personne aussi courageux et qui a été l'un des commandants du prophète (ç). Du point de vue politique aussi, à la fin de la vie du prophète (ç), lors de la bataille de Tabouk, c'est lui Ali (as) qui le succéda à Médine et également, il fut un bout de temps dans la région du Yémen celui qui s'occupait des affaires militaires et politiques. Donc quelle que soit la situation, l'imam Ali (as) était celui qui méritait diriger la communauté après le prophète (ç). Et d'autre part, il y en avait qui pensaient que le prophète (ç) n'avait défini personne de manière particulière pour le succéder. Donc l'allégeance avec l'imam Ali (as) s'avère alors contraire aux ordres du prophète (ç). Et en plus de cela, nous remarquons clairement dans les ouvrages de hadiths sunnites que ce grand gnostique qui commandait mystiquement tous les musulmans s'étaient opposé avec celui qui avait pris le pouvoir après le prophète (ç) et il a fait presque six mois sans lui donner l'allégeance.[5] Alors ne peut-on pas donner d'importance à sa gnose dans ce domaine ou alors le manque d'intérêt par rapport à ces avis ne constitue pas une manière de ternir les ordres du prophète (ç). Et si dans une question aussi importante nous n'écoutes pas les propos d'un agnostique dont la succession gnostique est établie sur nous, alors à quoi servira son autorité gnostique ?

Donc la succession annoncée à Ghadeer qu'elle soit gnostique ou politique ne justifie pas cela.

Et n'empêche pas l'imam d'accéder au califat. Bien que nous pensions dans ce cas que sa succession était à la fois gnostique, politique, de la même manière que pour le cas du prophète (ç). Et séparer cela de la part du prophète (ç) n'avait ni aucun sens et personne ne l'a évoqué.

Ne paraît-il pas étrange qu'avec la présence de celui que le prophète avait solennellement

investi et qui détenait toutes les caractéristiques d'un guide on retrouve quelqu'un d'autre à al succession du prophète (ç) ?

[1] - Le jour de Dar, le jour de Moubahara, la guerre de Tabouk, lorsque certains protestaient contre sa manière de gouverner au Yémen...

[2] - En guise d'exemple, Mousnad Ahmad ibn Hanbal, vol 1, page 118 à 119, Darul Sadir, Beyrouth; Al sunnan d'ibn Marjâ Kazwini, vol 1, page 43 à 45, Darul fiqh, Beyrouth, Sahih Tirmizi, vol 5, page 297, Darul fiqh Beyrouth, 1403 hégire lunaire... Nous vous renvoyons à un livre Al Ghadeer d'Allamah Amini pour étudier les hadiths de Ghadeer car il a fournit beaucoup d'efforts pour réunir les sources de ces hadiths dans les livres fiables Sunnites.

[3] - Mousnad Ahmad ibn Hanbal, vol 4, page 281, Darul Sadir, Beyrouth.

[4] - Sahih Boukhary, vol 5, page 129, Darul fiqh, Beyrouth, 1401 hégire lunaire.

.[5] - Confer Behar ul anouar, Sahih Boukhary, vol 5, page 82 et 83